



La lettre d'information

EDITION DE NOVEMBRE 2018

L'édito du maire : La boulangerie

Après 7 mois d'activité, M Patrick OURTAL a décidé de cesser son activité. Par respect pour tous les Sénouillacois déçus et par égard pour Patrick et Véronique qui sont en difficulté, je n'entrerais pas dans les polémiques sur les raisons de la cessation. Ces raisons sont nombreuses, et personne à ce jour n'a tous les éléments pour faire un bilan complet et objectif.

Je voudrais d'abord revenir sur les premiers temps qui ont suivi l'ouverture. Les Sénouillacois semblaient satisfaits; ils se croisaient et échangeaient dans et autour de la boulangerie et du pôle santé. Le démarrage de l'activité était encourageant et correspondait à l'étude de marché demandée à Tarn & Dadou ainsi qu'aux attentes de notre boulanger. Notre village de 1126 habitants est devenu plus vivant grâce à ce commerce et beaucoup de Sénouillacois en étaient fiers. C'est pour cela que notre village a beaucoup travaillé et investi.

Ce résultat ne s'est pas complètement maintenu mais c'est pour ces moments qu'une majorité du conseil municipal souhaite poursuivre le projet. Parce qu'un village qui se veut dynamique et attractif, doit avoir au minimum un commerce qui est un point de rencontre quotidien ouvert à tous. Peu importe qu'il soit boulanger, bistrot ou épicier ; nous avons eu le temps de voir combien il est utile au lien social.

Sachons comprendre que ce projet n'est pas seulement le projet d'un Maire ou d'une équipe municipale, c'est le projet de l'ensemble des Senouillacois. C'est ce que vous avez démontré en venant nombreux vous exprimer lors du conseil municipal du 23 octobre. Vous nous avez dit votre volonté de conserver cet atout pour notre commune.

Bien sûr, il faut au préalable bien analyser ce qui n'a pas fonctionné pour en tirer les leçons pour ne pas reproduire les mêmes erreurs ; sans oublier de garder et développer ce qui a eu du succès. Un(e) futur boulanger(ère) doit pouvoir vivre correctement de son travail tout en assurant un retour sur investissement dans des délais raisonnables.

Nous y travaillons déjà mais la réussite durable de ce projet ne sera possible qu'avec l'effort de toutes et tous.

Nous nous attachons aussi à permettre à Patrick et Véronique de terminer leur activité et de rebondir dans des conditions aussi favorables que la situation le permet.

Respectueusement
Bernard FERRET

Actu du mois :

- Sur plusieurs communes du territoire, des personnes se faisant passer pour des agents de collecte de la communauté d'agglomération se présentent aux portes des habitations pour proposer un calendrier 2019 en contrepartie d'argent. Cette démarche est strictement frauduleuse. Les usagers abusés peuvent porter plainte auprès de la gendarmerie ;
- Accompagnement de la chrono-biologiste Claire LECONTE dans les nouveaux rythmes scolaire à l'école ;
- Pour préparer la rentrée scolaire 2019, il est demandé aux parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école, de se présenter dès à présent pour établir le dossier ;
- Fleurissement du village par des administrés. Merci à eux et à Cyril RECH pour les fleurs.

Bon à Savoir : Contre les cambriolages :

Prévention avant :

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Fermez vos portes, fenêtres et volets.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17



Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.



Si vous êtes témoin d'un cambriolage :

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

17

Prévenir la police et la gendarmerie immédiatement



Préserver les traces et indices à l'intérieur et à l'extérieur



Porter plainte muni d'une pièce d'identité*



Faire opposition auprès de sa banque pour les chèquiers et cartes de crédit dérobés



Déclarer le vol à son assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés

*Ou sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le mardi 23 octobre 2018

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie

www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétations fallacieuses restent de la responsabilité de son auteur.

- **Délibérations :**
 - Dénomination des voies communales ;
 - Achat par la commune d'un terrain ;
 - Modification des indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints ;
 - Transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie au SIAPEG ;
 - Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation des charges transférées ;
 - Approbation de la fixation libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire ;

- **Comptes rendus de réunions des différentes commissions et sujets divers :**
 - Projet de couverture en panneaux photovoltaïque sur la mairie et la salle des fêtes ;
 - Réforme des listes électorales ;
 - Formation premiers secours ;
 - Journée du 11 novembre ;
 - Site internet ;
 - Rencontre des associations pour préparer 2019 ;
 - Action CCAS de fin d'année ;
 - Réponses aux questions des administrés présents suite au départ du boulanger.

Date du prochain conseil municipal : Mardi 13 novembre à 21h30

L'éclairage Public : Retour sur les raisons de cet acte :

Les avantages d'éteindre de 23h à 6h l'éclairage public :

- 1- Préservation de l'environnement grâce à la réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore ;
- 2- Réduction de la facture d'électricité pour la partie « consommation » ;
- 3- Moins d'éclairage, c'est moins d'électricité consommée, et donc un impact moindre sur les ressources énergétiques de la planète.

Le coin des jeunes

Nouvelle rubrique dédiée à nos jeunes : leurs réalisations, leurs témoignages, articles de leurs choix... à vous de nous faire passer vos « papiers » et/ou photos à mairiesenouillac@wanadoo.fr.

Leurs bonnes actions du mois :

Louna et Quentin ont réalisé la distribution de flyer pour le boulanger sur la commune de Fayssac, Cestayrols et la partie Gaillacoise de Tessonnières.

Un peu de leur temps, de bonne volonté, le tout avec le sourire.

BRAVO !!

Les projets en cours :

Réflexion sur la mise à disposition d'un local.

Remise en état du petit terrain de foot en prévision. Pour ce faire nous aurions besoin d'abord d'un scarificateur. Merci de vous signaler à la mairie si vous en possédez un ou connaissez quelqu'un qui en a un.

Information sur : La conduite accompagnée et permis de conduire avant 18 ans



Définition : La conduite accompagnée permet au candidat ayant obtenu son Code de commencer à conduire dès 15 ans afin de se préparer à l'examen de conduite. Il est alors assisté par un ou plusieurs accompagnateurs désignés au sein du contrat.

Age : 15 ans : La condition d'âge minimal pour suivre la formation en conduite accompagnée est passée de 16 à 15 ans en 2014. En outre, un candidat en conduite accompagnée peut passer son permis dès 17 ans et demi, contre 18 ans auparavant. Toutefois, s'il réussit l'examen, il devra attendre sa majorité pour pouvoir conduire seul.

La conduite accompagnée est donc possible à partir de 15 ans, et il n'y a aucune limite d'âge maximum, ce qui signifie qu'un adulte peut tout à fait opter pour la conduite accompagnée s'il le souhaite.

Avantages : Le choix de la conduite accompagnée présente de nombreux avantages : des probabilités de réussite à l'examen plus importantes que pour la formule classique, des frais d'assurance réduits ou encore la possibilité de comptabiliser 12 points de permis seulement 2 ans après son obtention (au lieu de 3 ans pour la formule normale). En effet, le candidat qui a passé son permis en conduite accompagnée récupère automatiquement 3 points par an s'il ne commet pas d'infraction, contre 2 points en cas de formule normale.

Conditions exigées : La conduite accompagnée est encadrée par quelques conditions tenant tant au conducteur qu'à son ou ses accompagnateur(s).

Conducteur : Le candidat doit être âgé d'au moins 15 ans. Il doit préalablement avoir passé et réussi l'examen du code.

Accompagnateur : Le ou les accompagnateurs doivent, quant à eux, être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Hormis cette exigence, il n'existe plus de condition d'âge minimum les concernant (anciennement fixée à 28 ans). L'accompagnateur peut appartenir à la famille de l'élève ou non : aucun lien familial n'est exigé. Il doit enfin obtenir l'autorisation préalable de son assureur pour pouvoir devenir accompagnateur. En pratique, cette autorisation peut être refusée si ce dernier a commis des infractions graves en tant que conducteur.

Dans le même sens, le permis de l'accompagnateur ne doit pas avoir été annulé ou invalidité dans les 5 ans qui précèdent.

Le signe « *conduite accompagnée* » doit être apposé à l'arrière du véhicule. Si le candidat passe un permis en boîte automatique, le véhicule doit être muni d'une boîte de vitesse automatique (BVA).

Témoignages

Je fais actuellement la conduite accompagnée et j'en suis content.

Louna

C'est mieux de si prendre à 15 ans et demi comme ça avant les 16 ans, tu passes le code et les heures et tu as le temps de faire les 3500km.

Théo

J'ai fait la conduite accompagnée et je ne le regrette pas. Cela m'a permis de partir plus confiant lorsque je suis parti seul après avoir eu mon permis.

Y.

Rendez vous le mois prochain sur le thème de :
Les réseaux sociaux

La Minute Environnementale de Sébastien



N'avez-vous pas déjà pensé à remplacer des produits chimiques par des produits naturels. Je pense que certains d'entre vous ont eu l'idée mais n'ont jamais pensé à franchir le pas.

Je vais vous faire découvrir un produit mal connu : la terre de diatomée. Tout d'abord, il très important de n'utiliser que celle de qualité alimentaire.

Elle peut être utilisée à l'intérieur comme à l'extérieur, sur les plantes d'appartement, sur les lieux de couchage de vos animaux...

- Anti puce naturel : dont l'utilisation se fait sur le pelage du chien ou du chat ou bien encore sur le plumage de vos oiseaux en évitant de saupoudrer le nez (ou le bec) et les yeux.
- Vermifuge pour vos animaux : mélanger à la nourriture ou à l'eau de boisson.
- Désodorisant et neutralisant d'odeur : Saupoudrer sur la litière de vos animaux, les tapis, les coussins, les moquettes et autres textiles. Son fort pouvoir d'absorbant lui permet de retenir une grand quantité de liquide.
- Insecticide écologique et naturel : dans la maison, au jardin, pour les animaux. Elle permet de lutter contre les insectes, notamment les rampants, fourmis, punaise de lit, puces, cloportes, cafards... Seul inconvénient : il n'est pas sélectif des insectes nuisibles des autres bénéfiques.
- Au poulailler : elle est un antiparasitaire excellent. Elle lutte contre les puces, les tiques, les acariens, les poux rouges, là où les produits chimiques ont échoués.
- Récurer, nettoyer et faire briller : Cela permet de gratter plus facilement tous les plats sales grâce à ses pouvoirs abrasifs mais également de redonner de l'éclat à toutes votre argenteries tout en douceur.

Se tourner vers des insecticides naturels tels que la terre de diatomée, est une des solutions qui s'offre à nous afin de permettre, à petite échelle, de rendre notre environnement meilleur.



Les conseils de Gilles

La sainte Catherine arrive à grand pas, donc plus de temps à perdre vous avez réfléchi, décidé ce que vous allez mettre et ou, fait vos trous de plantation alors go !!!

Il est encore temps de planter des arbustes petits fruits (groseilliers, framboisiers).

Nettoyez vos massifs, enlevez les glaïeuls, dahlias en les mettant aux secs.

Continuez les grosses tailles si vous devez réduire une haie par exemple ainsi que toutes les branches d'arbres qui vous gênent.

Quelques petits conseils pour un hiver serein :

- Videz votre compost pour pouvoir mettre les feuilles d'automne ;

- Nettoyez les vitres de vos serres ;
- Nettoyez et rangez vos pots, coupelles et autres ;
- Révissez, désinfectez, nettoyez graissez vos outils de jardin ainsi que tuteurs et mini serres ;
- Rentrez les tuyaux d'arrosages, mettez hors gel vos canalisations extérieures.

Enfin si vous avez un projet d'embellissement du jardin paysager ou jardin potager, profitez de l'hiver et du feu de bois pour faire des plans d'organisations de votre territoire, consultez des professionnels ou renseignez-vous en jardinerie, pépinière, ou chez les maraîchers.

Pour finir, pensez à ceux qui vivent dehors quand vous êtes bien au chaud, alors une cabane à insectes ou quelques graines pour oiseaux ne seront pas de trop, ils seront reconnaissants au printemps.

Les petites infos sympas

Blagounette: Histoire de fou : Régime :

Un fou saute par-dessus une assiette de pommes de terre.

Son ami lui dit : mais tu fais quoi ?

C'est le docteur qui m'a dit de sauter un repas.

La date du mois : Le 11 novembre : L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons, et annonçant la fin d'une guerre qui a fait pour l'ensemble des belligérants plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Petit jeu

C S C A R I F I C A T E U R
O Z N F E C L A I R A G E S
N U Q C A T H E R I N E H H
D M H E C I T S I M R A M Q
U B P E Q E E M O T A I D S
I A H F V T L U O R R U C Z
T N O I T A R E B I L E D D
E R E I R D N E L A C B L H
E X O J J V U A E M H T Y R
J I Q Y G A R B U R E T X R

Signée dans un wagon ; Une sainte qui donne froid ; Elle doit être bien accompagnée ; Le conseil la vote ; La terre minator des parasites ; On le limite pour y gagner ; Le réconfort après l'effort ; Les enfants l'ont à l'école ; Retapeur de sol ; Physique en musique.

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénoouillac !

- Jeudi 8 Novembre : Réunion mensuelle de l'association Génération Mouvement ;
- Dimanche 11 novembre :
 - Messe à l'église St Pierre à 10h30 ;
 - Randonnée Pédestre de la St Martin suivie d'un repas garbure organisée par l'association « Les amis de St Martin et Mauriac » ;
 - Rassemblement à 11h devant la mairie pour la Commémoration de l'Armistice de 1918 aux monuments aux morts. Suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité et remise de l'attestation de recensement militaire aux jeunes ;
- Samedi 17 novembre : soirée primeur organisée par le Comité Sénoouillacois ;
- Jeudi 29 novembre à 20h30 à la salle des fêtes : Rencontre avec Claire LECONTE : Mieux comprendre le rythme de vos enfants ;
- Mercredi 19 décembre : Ramassage des collectes des bouchons en plastiques et des cartouches d'encre domestique pour l'association « Garder l'espoir ».

Côté associations

- Le LUNDI : Zumba et Gym ;
- Le MARDI : 1 point c'est tout à 14h ; Yoga à 18h15 ; Théâtre à 20h ;
- Le MERCREDI : Qi gong (à la mairie au 2^{ème} étage à 18h30) ;
- Le JEUDI : Gym et STEP ;
- Le VENDREDI :
 - Tarot : le 1er, 3ème et éventuellement 5ème du mois ;
 - Entraînement de quille au stade municipal.

Exposition sur la guerre 14-18 :

Venez voir l'exposition modeste qui se déroulera à partir du 11 novembre en salle du conseil. Elle sera ouverte ensuite tous les jours de la semaine aux heures d'ouverture de la mairie jusqu'au vendredi 16 novembre.

Info association :

Revivez les moments de l'année 2018 de nos associations dans le bulletin municipal de décembre et découvrez leur agenda pour 2019.

